



# Convocation à l'Assemblée communale ordinaire

**Lundi 8 juin 2026 à 20h**  
au bâtiment communal, Rte de la Forêt 26, Ferpicloz

Tractanda

**1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 16 mars 2026**

Le procès-verbal ne sera pas lu.

**2. Approbation des statuts de la nouvelle région culturelle (ARCIA) pour la Sarine**

Depuis plusieurs décennies, les collaborations intercommunales ont permis à la région de Fribourg de développer une offre culturelle riche, variée et accessible. L'Agglomération de Fribourg et Coriolis Infrastructures ont joué un rôle moteur dans cette dynamique, soutenant artistes, associations et infrastructures.

Mais la fin des activités de l'Agglomération de Fribourg sous sa forme actuelle et l'entrée en vigueur prochaine de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) imposent une redéfinition des structures de gouvernance culturelle régionale.

C'est pourquoi la Préfecture de la Sarine a réuni différents acteurs chargés de trouver des solutions pour maintenir l'action collective déployée dans le domaine culturel et de l'intensifier avec l'arrivée de nouvelles communes qui bénéficient déjà, depuis de longues années, de la politique culturelle régionale.

La nouvelle région culturelle a pour objectif de soutenir toutes les personnes qui vivent et dépendent de la culture : non seulement les artistes, les collaboratrices et les collaborateurs des institutions et des manifestations culturelles, mais aussi les artisans, les commerçants et les métiers bénéficiant des retombées des activités déployées par les entreprises culturelles.

En adhérant, les communes pourront influencer sur l'offre et sur le développement des infrastructures tout en permettant à leurs citoyennes et à leurs citoyens d'avoir accès

à la culture à un prix abordable. Elles pourront aussi soutenir plus fortement les créateurs habitant sur leur territoire.

Pour faire partie de la région culturelle, les communes doivent adhérer au socle de base fixé à 5 francs par habitant et par année.

Mme Graden, Préfète de la Sarine, sera présente pour répondre à toutes vos questions sur le sujet.

Le Conseil communal vous propose l'adhésion à la nouvelle région culturelle ARCIA.

## 2.1 Préavis de la commission financière

### 3. Comptes 2025

#### 3.1 Présentation du compte de résultats

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	271,613.33	3,109.33	299,730.00	5,960.00	228,109.35	3,325.20
			268,504.00		293,770.00		224,784.15
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	23,478.50	4,780.75	32,750.00	5,200.00	26,326.05	6,177.95
			18,697.75		27,550.00		20,148.10
2	FORMATION	418,394.90	31,218.05	445,740.00	31,500.00	420,368.17	29,799.00
			387,176.85		414,240.00		390,569.17
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	17,142.40		22,240.00		20,249.62	
			17,142.40		22,240.00		20,249.62
4	SANTÉ	107,770.40	901.75	126,820.00	1,800.00	123,536.50	324.00
			106,868.65		125,020.00		123,212.50
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	131,704.50	3,635.70	133,160.00	600.00	112,572.08	575.70
			128,068.80		132,560.00		111,996.38
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	117,931.55	4,111.25	137,500.00	3,510.00	135,899.20	4,330.05
			113,820.30		133,990.00		131,569.15
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU	176,146.40	145,629.85	210,280.00	173,060.00	197,254.67	159,152.72
			30,516.55		37,220.00		38,101.95
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	6,174.20		6,160.00		2,488.10	
			6,174.20		6,160.00		2,488.10
9	FINANCES ET IMPÔTS	136,934.35	1,213,903.85	143,630.00	1,033,310.00	229,003.08	1,292,122.20
		1,076,969.50		889,680.00		1,063,119.12	

Total des charges CHF 1 407 290.53    Total des revenus CHF 1 267 203.79

**Excédent de charge CHF 140 086.74**

#### 3.2 Présentation du compte des investissements

Compte	Descriptif	Montant adopté par l'assemblée communale	Dépenses cumulées jusqu'au 31.12.2024	Dépenses 2025	Recette 2025	Total	Solde au 31.12.2025	Date de fin
0220.5060.00	Renouvellement du matériel informatique et photocopieur	21 000.00	0.00	19 045.30	0.00	19 045.30	1 954.70	17.03.2025
0220.5200.00	Renouvellement des logiciels métiers administratifs	120 000.00	45 252.00	67 103.70	0.00	112 355.70	7 644.30	

Compte	Descriptif	Montant adopté par l'assemblée communale	Dépenses cumulées jusqu'au 31.12.2024	Dépenses 2025	Recette 2025	Total	Solde au 31.12.2025	Date de fin
0290.5040.03	Bâtiment communal, réfection et crédit d'étude	1 560 000.00	7 740.00	27 260.00	0.00	35 000.00	1 525 000.00	
3420.5030.01	Mise aux normes de la place de jeux	35 000.00	0.00	39 295.20	0.00	39 295.20	-4 295.20	02.12.2025
6150.5010.05	Chemin piétonnier Les Etangs	125 000.00	3 000.00	678.85	0.00	3 678.85	121 321.15	30.04.2025
6150.5011.00	Assainissement de l'éclairage public, fin	12 500.00	0.00	11 237.00	0.00	11 237.00	1 263.00	
7900.5290.00	Renouvellement du Plan d'aménagement local	20 000.00	4 421.35	10 539.55	0.00	14 960.90	5 039.10	
Totaux		1 893 500.00	60 413.35	175 159.60	0.00	235 572.95	1 657 927.05	

3.3 Rapport de l'organe de révision - le rapport ne sera pas lu

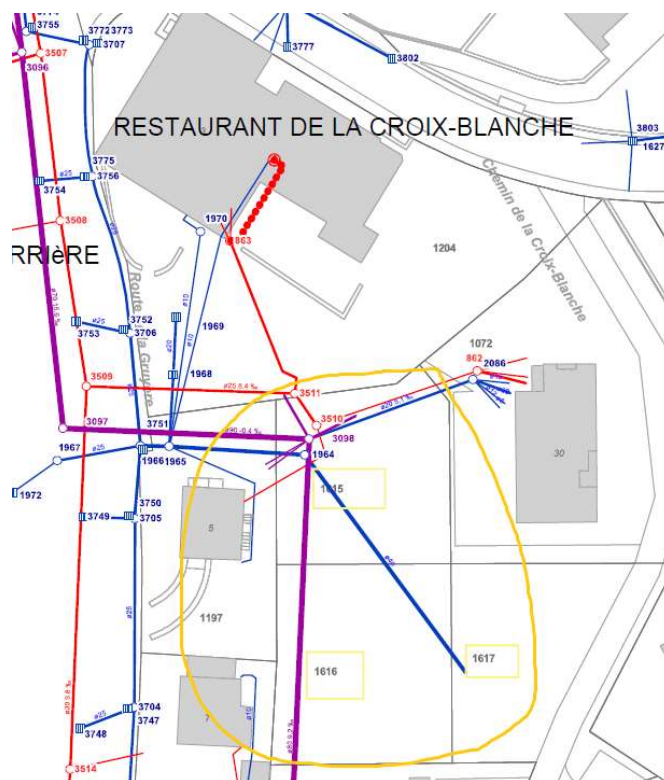
3.4 Rapport de la commission financière

3.5 Vote final sur le compte de résultats

3.6 Vote final sur le compte des investissements

3.7 Rapport de gestion du Conseil communal

#### 4. Budget des investissements 2026 – demande de crédit budgétaire



4.1 Crédit d'étude pour le déplacement d'un collecteur et de conduites pour l'évacuation des eaux CHF 7 000.--

De nouveaux immeubles vont être construits sur les parcelles no 1615, 1616 et 1617, situées au Mouret, « derrière la Croix-Blanche ». La commune de Ferpicloz, possède, en copropriétés avec la commune de Le Mouret, un collecteur ainsi que des conduites pour l'évacuation des eaux sur ces terrains. Afin de permettre les constructions projetées, le collecteur et les conduites doivent être déplacés.

Coût de l'amortissement annuel (1.25%, durée 80 ans) : CHF 87.50.--.

Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.

4.2 Préavis de la commission financière

4.3 Vote sur le crédit budgétaire

## **5. Plan financier 2027 – 2031**

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil communal vous présente un plan financier établi pour la période de 2027 à 2031. Ce plan permet de prévoir la situation financière de la commune sur les 5 prochaines années. Il permet également de planifier les investissements et d'assurer une gestion saine et durable des finances communales.

## **6. Divers / Informations**

**Vous pouvez obtenir plus d'informations et consulter tous les documents relatifs à ce tractanda sur notre site internet [www.ferpicloz.ch](http://www.ferpicloz.ch) ou auprès de l'administration communale.**